

MAITRISE D'OUVRAGE

S.C.I.C. COOP LOGIS

22, rue Royallieu
CS 10929
53 009 LAVAL Cedex
Tél 02 43 49 49 10

COMMUNE DE SAINT-LYPHARD

Lotissement de "LA VALLEE"

LOT n° 11

Adresse :

Références Cadastres
Section ZE n° 286-293

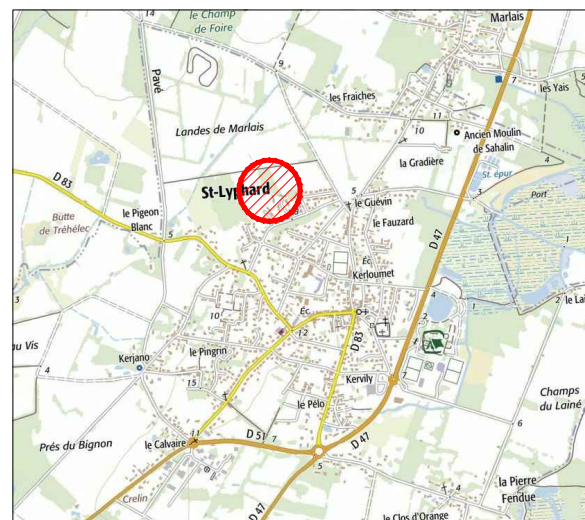
Superficie arpentée :
S = 561 m²

Permis d'Aménager :
PA 044 175 17 S3002
du 24/01/2020
PA 044 175 17 S3002 M01
du 27/08/2021

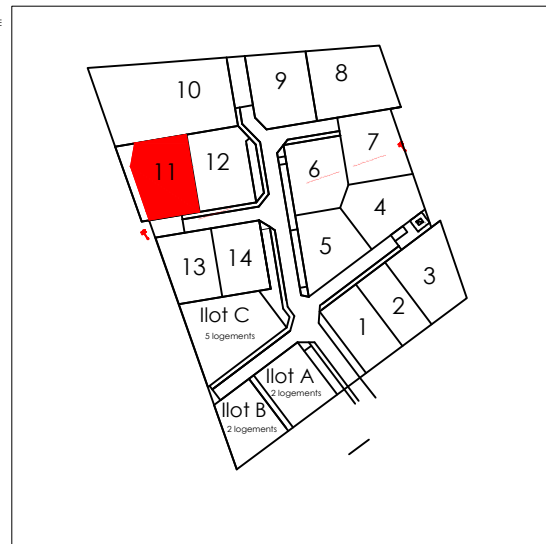
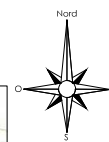
Surface Plancher maximum : 250 m²

Servitude Particulière : OUI NON

PLANS DE SITUATION



(sans échelle)



(sans échelle)

PLAN DE VENTE

ATLANTIQUE GEOMETRES EXPERTS

Fabien PALFROY - Géomètre-Expert - Ingénieur ESGT
Germain BATARD - Géomètre-Expert - Ingénieur ESTP
Etienne PRINCE - Géomètre Urbaniste

9, avenue Florian - BP 3 - 44500 LA BAULE
Tél : 02 40 42 78 40

420, route de la Janvrie - BP 1412 - 44214 PORNIC cedex
Tél : 02 40 82 01 44

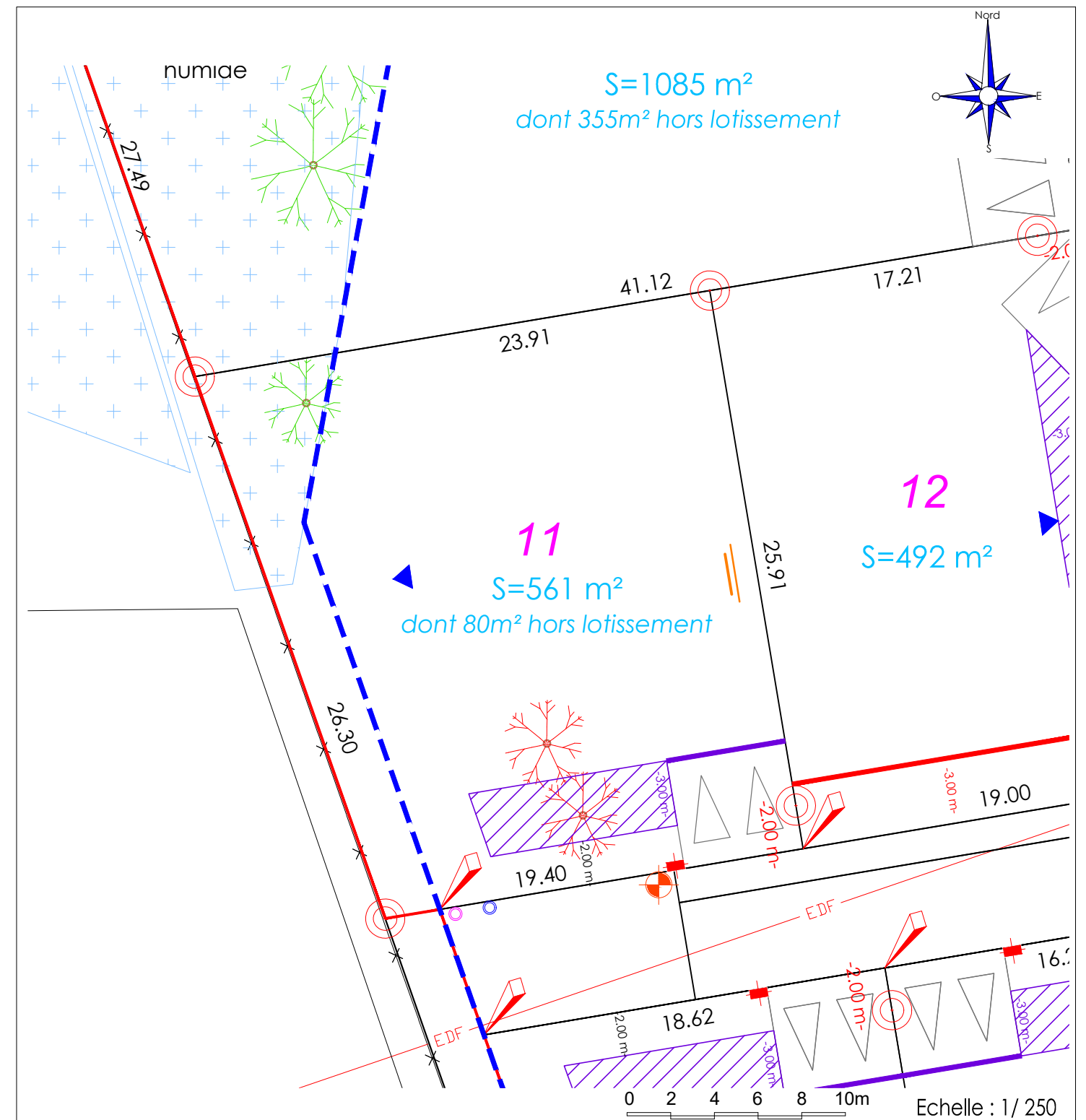
10, rue Louis Pasteur - 44600 SAINT-NAZAIRE
Tél : 02 40 66 00 04

31, avenue Pierre Guillou - 44250 SAINT-BREVIN LES PINS
Tél : 09 51 11 91 15

20, boulevard Romanet - 44100 NANTES
Tél : 02 72 65 99 00

N°	Date	Nature de la Modification
A	04/03/2020	Première diffusion
B	07/05/2021	Mise à jour
C	11/05/2022	Mise à jour (périmètre+réf. cad.)
D	08/04/2024	Modif lots 3 - 8 - 10 - 11

Référence : 19.0187B



LEGENDE:

- Périmètre du permis d'aménager
- Implantation obligatoire de la construction principale de 2 m à 5 m par rapport à l'alignement sur rue
- Implantation obligatoire de la construction principale à 5 m de l'alignement sur rue. Les carports sont autorisés à l'alignement sur rue.
- Implantation en recul de 3 m minimum de la limite, y compris pour les annexes quelle que soit leur surface
- Obligation d'implantation de la construction principale en limite séparative
- Emplacement indicatif de l'espace privatif non-clos (5mx5m mini) pour stationnement
- Façade à qualifier
- Citerneaux et coffrets de branchement (eau, tél., élec.) - (Position projetée)
- Branchement EU (Position projetée)
- Branchement EP (Position projetée)
- Luminaire (Position projetée)
- Espace vert
- Arbre à planter (Position indicative)
- Arbre existant

- L'emplacement des coffrets, branchements, attentes et candélabres est donné à titre indicatif.
- L'aménageur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.
- L'aménageur se réserve le droit, pour toute raison d'ordre technique, d'implanter des coffrets réseau ENEDIS sur les lots.
- Les superficies et la cotation sont données à titre indicatif. Elles seront définitives après le bornage des lots.